

Date de dépôt : 3 avril 2018

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la création d'une ligne de bus 37 entre la rive Arve-Lac (depuis Hermance) jusqu'au collège de Candolle

Rapport de majorité de M. Jean-François Girardet (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Isabelle Brunier (page 19)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions, présidée par M. Stéphane Florey, s'est réunie à quatre reprises pour débattre de la pétition P 2022 « **pour la création d'une ligne de bus 37 entre la rive Arve-Lac (depuis Hermance) jusqu'au collège de Candolle** ».

J'adresse mes remerciements à Mme Tina Rodriguez, secrétaire scientifique, qui a assisté et préparé régulièrement à toutes les commissions agendées sur ce sujet les lundis 15, 22 et 29 janvier ainsi que 19 février 2018.

Merci également au procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, dont les PV facilitent grandement la rédaction de mon rapport.

1. Audition de M^{me} Johanna Sommer, M^{me} Anne Berthoud, M^{me} Sophie Lhot et M. Antoine Bachmann, pétitionnaires

M^{me} Sommer rappelle l'objet de la pétition qui a récolté 600 signatures. La demande faite dans la pétition permettrait d'éviter aux enfants de passer

par le centre-ville pour se rendre à la Seymaz, un trajet qui prend plus d'une heure. Il est question de 80 enfants concernés par cette requête.

Les pétitionnaires souhaitent que la ligne 37 soit créée. Les bus au départ de Rive desservent plusieurs écoles. Ils sont souvent bondés aux heures scolaires ce qui rend le transfert particulièrement périlleux pour les élèves arrivant de la ligne Hermance.

M^{me} Berthoud ajoute que les transports ont été une préoccupation immédiate des parents lorsqu'il a été question de déplacer le collège de Candolle à la Seymaz. Cette problématique va durer longtemps puisque de nombreux enfants habitant dans la région Arve et Lac devront se rendre à la Seymaz. L'association des parents d'élèves a contacté les TPG. Au cours des séances communes, les TPG affirment soutenir l'idée de création de cette ligne 37. Mais elle rappelle que les votations ont entériné une diminution du budget des TPG, ce qui n'a pas permis à cette ligne de voir le jour.

Cela étant, elle observe qu'il existerait un projet de ligne depuis la place Favre jusqu'au Bois-Caran, permettant de rejoindre la ligne 34 et de véhiculer tous ces jeunes.

Une desserte unique aux heures de pointe pourrait convenir. M^{me} Lhot précise toutefois que pour le DIP cette option n'était pas possible au vu des horaires trop dispersés du collège. Cela étant, elle pense qu'un bus scolaire spécifique permettrait de déplacer en tous cas 70% des élèves concernés. Le DIP leur a suggéré de trouver le financement de cette ligne auprès des communes concernées.

2. Réponses des pétitionnaires aux questions des commissaires

- Il est question de 9 kilomètres depuis Vézenaz, et elle ne croit pas que faire 36 kilomètres par jour à vélo, soit vraiment possible.
- Les horaires sont très aléatoires en raison de la multiplicité des horaires personnalisés. Dès lors, la pause de midi ne permet pas de rationaliser les transports.
- Il est question approximativement de 80 élèves.
- Les communes se renvoient la balle. Elles ont déjà participé aux coûts de la ligne B par le passé.
- Des essais sont menés pour faire du co-voiturage mais les horaires étant très diversifiés, cette option est très difficile à organiser.

3. Audition de M. David Favre, directeur général (DGT) et de M^{me} Marion Guillot, ingénieure, DGT (DETA)

M. Favre déclare que le Département (DETA) a été troublé par cette pétition très peu claire. Il pense que la Commission devrait entendre le DIP qui s'organise avec les TPG pour les transports scolaires en lien avec les répartitions des élèves dans les différentes écoles du canton. Pour ce qui concerne la DGT, l'objectif est d'éviter les lignes spéciales onéreuses et de favoriser le réseau principal.

M^{me} Guillot explique alors que l'affectation des élèves se fait en fonction de différents critères. Les élèves d'Hermance sont orientés sur le collège Calvin plutôt que sur le collège de Candolle en raison de la liaison de bus directe qui existe. Le collège de Candolle a été ouvert à la rentrée 2017, ainsi, la répartition des élèves n'est peut-être pas encore définitive et adéquate.

La nouvelle ligne 38 reliera le Bois-Caran et la place Favre afin de rabattre les utilisateurs sur la gare CEVA de Chêne-Bourg. Elle ajoute que c'est une liaison demandée par les communes concernées depuis plusieurs années.

M. Favre déclare que suite à l'initiative 146 sur la baisse des tarifs TPG, il a été nécessaire de diminuer un certain nombre de prestations. Les budgets votés par le parlement en décembre permettront de ré-augmenter certaines cadences. Certains projets ont été relégués dans l'idée que les communes pourraient reprendre à leur compte leur financement. Mais il mentionne que la ligne 38 sera replacée dans le plan financier du canton en raison de son lien avec le CEVA.

M^{me} Guillot ajoute que les lignes 34 et 38 ont été permutées afin de les faire se croiser sur le barreau de la Seymaz et de les faire desservir le collège de Candolle. Elle mentionne que les communes concernées verront donc une desserte améliorée de ce collège dès le premier décembre.

La ligne 38 sera prolongée jusqu'à l'hôpital. Elle ajoute qu'il serait par ailleurs difficile d'ajouter un bus sur le terminus d'Hermance compte tenu de la place à disposition. Le temps de parcours de Hermance à Rive est identique qu'entre Hermance et le collège de Candolle. Elle avoue ne pas comprendre pour quelle raison l'on veut envoyer des élèves d'Hermance sur de Candolle plutôt qu'au collège Calvin. Elle pense qu'une ligne scolaire permettrait de répondre plus précisément à la demande.

M. Favre déclare qu'il transmettra l'exposé des motifs de la pétition aux TPG puisque ceux-ci doivent être entendus la semaine prochaine par la Commission.

4. Réponses de M. Favre et de M^{me} Guillot aux questions des commissaires

- La commune d’Hermance indique qu’il n’y a pas d’élèves de la commune se rendant à de Candolle.
- Les communes demandent que les bus ne passent plus par la Pallanterie comme au préalable. Elles sont satisfaites du trajet actuel. Tous les aspects techniques relèvent des TPG qui ont fait des tests.
- Il y a des enfants sur la ligne G qui se rendent à de Candolle, raison pour laquelle travailler sur une ligne scolaire serait plus pertinent.
- Des élèves de Corsier Nord se rendent à de Candolle, mais les enfants prenant la ligne E vont à Calvin.
- Les TPG offrent parfois un service de bus scolaire sur demande du DIP. Le financement n’est pas clairement déterminé. Les utilisateurs ont des abonnements à 400.- junior annuel permettant de financer une partie de la prestation.
- Les TPG font coïncider les horaires des lignes avec les horaires scolaires, mais ils sont tributaires des aléas de la circulation. La ligne 38 sera également en correspondance avec les horaires de la gare CEVA de Chêne-Bourg.
- Une ou deux courses pourraient être ajoutées aux heures de pointe.

5. Audition de MM. Denis Berdoz, directeur général des TPG et Emmanuel Fankhauser, responsable du développement du réseau TPG

M. Fankhauser prend la parole et mentionne qu’il parlera de la ligne 38 puisque le nom de la ligne 37 a été modifié. La question de la liaison de Vésenez aux Trois-Chênes est récurrente puisqu’en 2014 déjà, il était question de prolonger la ligne B. Il précise que cette dernière a d’ailleurs évolué afin de réaliser une boucle interne aux communes jusqu’à Jussy. Le Plan directeur 2015-2018 évoque la ligne 38 qui devait relier Bellerive à Sous-Moulin et qui n’a pu voir le jour. Cette idée a toutefois été reprise dans le nouveau plan directeur, avec un parcours un peu réduit par rapport à la version précédente, puisque cette ligne partirait maintenant de Bois-Caran jusqu’à la place Favre. Cette nouvelle offre répondra toutefois aux besoins et elle est planifiée pour décembre 2019 si elle est validée. Il s’agirait d’une ligne secondaire qui serait en correspondance avec la gare CEVA de Chêne-Bourg, soit une ligne transversale représentant également une liaison scolaire

pour le collège de Candolle. Le croisement avec la ligne 34 permettra de desservir ce collège d'autant mieux.

Il évoque ensuite la pétition qui demande une ligne 38 débutant à Hermance en parallèle de la ligne E. Or, il remarque que les élèves affectés dans la zone de la ligne 38 se rendent au collège Calvin et il déclare que les TPG sont donc interpellés par la demande des pétitionnaires. Il signale que l'affectation des élèves évolue évidemment chaque année en fonction du DIP.

6. Réponses de MM. Berdoz et Fankhauser aux questions des commissaires

- C'est évidemment le DETA qui est l'interlocuteur principal des TPG et il mentionne que c'est avec lui que l'offre est planifiée. Des séances ont lieu avec le DIP de manière régulière afin d'échanger sur les affectations des élèves.
- Le DIP ne finance pas les TPG, le financement intervenant au travers du DETA.
- Les flux scolaires sont idéalement dirigés sur les lignes existantes. Des lignes spéciales sont parfois affrétées, soit les lignes 90 et plus, lorsqu'il n'est pas possible de rabattre les flux sur les lignes ordinaires. Ces lignes ne sont pas publiques. Les échanges avec le DIP portent justement sur cette question.
- Il arrive que des équilibres qui fonctionnaient soient perturbés. Il est courant que des réajustements se fassent de manière interactive si les besoins concernent un certain nombre d'élèves.
- Il était surtout question de la ligne pour remonter sur le collège de Candolle car les bus sont trop pleins, entraînant pour les élèves l'obligation de prendre le bus suivant voire celui d'après.
- Ces lignes desservent d'autres établissements scolaires et il mentionne qu'il y a eu des phénomènes de surcharge à la rentrée scolaire 2017. Les problèmes ont été corrigés en décembre dernier.
- Suite au refus populaire d'augmenter les tarifs TPG, un certain nombre de projets n'ont pas pu voir le jour. Ces derniers sont envisagés dans le prochain plan directeur. Le volume d'offre sera rétabli à la hauteur de celui de 2014 puisque des moyens supplémentaires ont été accordés. La ligne présente un certain intérêt sans être prioritaire, raison pour laquelle elle est prévue en 2019.

- Ces projets vont être repris et adaptés aux besoins actuels. Cette ligne 38 n'existait pas en 2014. Il est question pour le moment de faire du rattrapage.
- Oui, cette ligne sera créée par les TPG, car ils partent du principe que le Léman Express sera en fonction dans les temps.
- Les TPG se demandent également quelle est la pertinence de cette nouvelle ligne si les élèves de cette zone sont affectés au collège Calvin.
- Il se peut que des communes soient prêtes à cofinancer cette ligne, mais les délais de mise en œuvre, notamment pour l'acquisition des véhicules, projettent la mise en service à la fin 2018
- Le coût approximatif d'une nouvelle ligne est d'un demi-million.

7. Audition de M^{me} Catherine Kuffer, commune de Vandœuvres, M. Marcel Goehring, commune de Collonge-Bellerive et M^{me} Joëlle Martin Widmer, commune de Corsier, représentant les communes Arve et Lac

M. Goehring déclare que les magistrats d'Arve et Lac sont en discussion avec la DGT et les TPG depuis 2012 à propos de cette ligne. Plusieurs réunions se sont déroulées, notamment avec la Conseillère d'Etat, M^{me} Künzler, et il remarque que les magistrats se battent depuis longtemps pour avoir une ligne transversale en direction des Trois-Chênes. Il ajoute que cette pétition vient donc appuyer la position des communes. Les magistrats ont par ailleurs pris langue avec le DIP lorsqu'ils ont appris le déplacement du collège de Candolle. Le département a systématiquement répondu que le maximum serait fait. Mais il signale qu'un petit nombre d'élèves demeure affecté au collège de Candolle en raison des options scolaires prises, soit une septantaine de collégiens, dont une dizaine provient de sa commune.

M^{me} Kuffer remarque que Vandœuvres soutient cette pétition qui permettrait à 35 de ses élèves d'accéder au collège dans un temps raisonnable tout en évitant des bus bondés. Les communes ont par ailleurs écrit de nombreux courriers au Conseil d'Etat, notamment à M^{me} Künzler à l'époque, qui était alors très optimiste. Mais elle rappelle que le budget n'a pas été voté, entraînant la suspension de ce projet. Cette pétition vient en fin de compte soutenir la volonté des communes. Elle précise en outre qu'Hermance, qui n'a pas d'élèves concernés, soutient également cette pétition. Elle mentionne qu'il semblerait que la ligne 31 soit restructurée, ce qui permettrait peut-être de créer cette ligne 38.

M^{me} Martin Widmer précise que Corsier soutient également la création de cette ligne.

M. Goehring déclare qu'il n'est pas question que les communes financent cette ligne 38 promise depuis des années et que son financement est prévu dans le plan d'action 2020-2024. Le rôle des communes n'est pas de se substituer aux TPG. Il rappelle que le prolongement de la ligne B est financé par sept communes d'Arve et lac, ce qui permet d'amener des personnes de Jussy et de Gy sur Vézenaz. Il ajoute que le rôle des communes n'est pas de financer les transports publics à moins qu'il ne s'agisse d'une ligne très spécifique.

M^{me} Kuffer remarque que la question a été abordée une fois, mais elle mentionne que les TPG ont clairement indiqué ne pas avoir les moyens pour honorer la moitié du montant si les communes finançaient l'autre partie.

8. Réponses des magistrats aux questions des commissaires

- Un bus scolaire organisé par la commune aurait des problèmes puisque les horaires varient d'un élève à l'autre.
- Le besoin d'une ligne supplémentaire est supérieur à celui des élèves puisque cette offre permettrait de répondre également à une demande des habitants de ces villages. Les personnes qui se rendent dans les hôpitaux des Trois-Chênes sont également obligées de passer par Rive. Il ajoute qu'il ne s'agit donc pas uniquement de ces 70 élèves.
- Les 15 communes d'Arve et Lac se battent depuis 2011 pour obtenir cette ligne.
- Les communes financent la prolongation de la ligne B.
- La commune de Vandoeuvres finançait il y a quelques années une autre ligne qui est devenue rentable depuis lors.
- La commune de Collonge-Bellerive a financé l'achat de véhicules. Ces financements sont prévus sur deux ans avant une nouvelle négociation.
- Il a été envisagé la création d'une ligne scolaire en attendant la mise en service de la ligne 38 prévue dans deux ans. Mais cela soulèverait des questions puisque les TPG ne financent pas ce type de ligne, sans compter le problème relevant des horaires des élèves.

La commission décide de ne pas auditionner les autres communes de la rive gauche.

9. Audition de M. Eric Stachelscheid, directeur à la DGESII du service PROGES (DIP)

M. Stachelscheid déclare que les élèves provenant des communes concernées sont au nombre de 76 à fréquenter le collège de Candolle. Le Département fait en sorte que les élèves puissent utiliser les moyens de transport public pour se rendre à leur collège. Il précise que les trajets sont calculés au plus court entre les lieux d'habitation et les établissements scolaires. Le temps de trajet de Vandoeuvres à Candolle est similaire à celui de Vandoeuvres à Calvin. Il en va de même pour les élèves de Corsier. Il ajoute que les élèves d'Anières et d'Hermance sont quant à eux dirigés uniquement vers le collège Calvin.

Il mentionne encore que la problématique soulevée par la pétition est récurrente du fait du déménagement du collège de Candolle. Il signale en outre que certains établissements ont adopté des horaires différenciés, ce qui entraîne plus encore de difficultés pour les TPG. M. Barthassat a envoyé un courrier aux associations de parents afin de leur annoncer que son Département envisageait la création de cette ligne transversale dans les plus brefs délais.

10. Réponses de M. Stachelscheid aux questions des commissaires

- Le DIP ne peut décider seul de la création d'une ligne spécifique. Il travaille avec les TPG, voire les CFF, pour faire coïncider l'offre avec la demande.
- De son point de vue, les horaires différenciés des élèves ne devraient pas être un argument contre la création d'une ligne transversale. La majorité des élèves commence à 8h.
- Si l'on prend en compte la carte de répartition des effectifs des élèves, cette ligne de bus permettrait de prendre plus d'élèves venant de ces communes. Il serait ainsi possible de corriger les flux actuels.
- Cette ligne avait été envisagée il y a une année et demi, avant les votations.
- Il n'y a pas de dérogation accordée en dehors de problèmes spécifiques ou médicaux. La répartition suit une règle organisationnelle et n'est donc pas soumise à recours.
- Oui, actuellement les élèves de Vandoeuvres qui vont à de Candolle doivent changer de bus.
- Les élèves d'Hermance se rendent au collège Calvin. Il reste toutefois trois élèves d'Anières qui ont suivi le déménagement et qui se trouvent en

4^e année à de Candolle. Une partie des élèves de Corsier est également à de Candolle.

- La carte de la répartition change chaque année en fonction des inscriptions et des choix de formation des élèves. Cette ligne transversale permettrait de faciliter les répartitions. La carte de répartition prend également en compte les écoles de commerce et il mentionne que la carte est modifiée à partir du mois d'avril, après les inscriptions en maturités bilingues par exemple.
- Un élève peut être amené à changer de rive s'il est convoqué dans un collège bilingue de son choix.

11. Discussion générale et votes

Pour le groupe socialiste, une députée déclare que son groupe est **en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat**. Elle remarque que cette ligne se révèle une nécessité selon les personnes auditionnées, une ligne qui était prévue il y a déjà quelques années déjà.

Le PLR par la voix de son commissaire annonce **le dépôt de cette pétition** puisqu'il semble difficile d'accommoder chacun des élèves à des horaires qui leur conviennent. Il pense qu'un bus réservé le matin serait préférable à une ligne permanente.

Son collègue estime que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat ne servira à rien. Il rappelle en effet que cette nouvelle ligne sera mise en place dès l'année prochaine. **Il serait possible d'indiquer dans le rapport que la Commission prend note de la création de cette future ligne et la soutient. Il observe que cela satisferait tout le monde.**

Le député PDC mentionne également être **en faveur du dépôt**. Le problème est pris au sérieux par le DIP qui procède à une répartition chaque année. Le nombre d'élèves est en outre précis, ce qui démontre bien que le problème est pris en compte. Une ligne transversale est prévue par les TPG.

Le MCG après avoir hésité annonce **qu'il déposera la pétition P 2022 sur le bureau du Grand Conseil**. Il semble en effet que cette ligne 38 est en bonne voie de création. Les communes l'ont déjà sollicitée depuis de longues années sans succès à ce jour. Le DIP arrive à recenser le nombre d'élèves qui sont concernés. Malheureusement les horaires différenciés appliqués au collège de Candolle ne facilite pas la tâche de planification des TPG et du DIP pour faire correspondre l'offre à la demande.

Le Président mentionne que le groupe **UDC soutient le dépôt de cette pétition** au vu des solutions qui vont être développées. Il ajoute qu'une

solution plus rapide pourrait être trouvée si les communes participaient financièrement à la résolution de ce problème. Contrairement à ce que les pétitionnaires laissaient entendre, il précise que les communes desservies par la ligne E ne sont finalement pas concernées par cette pétition puisque les élèves provenant de ces villages vont tous à Calvin.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 2022 au Conseil d'État :

Pour : 5 (3 S, 1 EAG, 1 Ve)

Contre : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Le renvoi est refusé.

Le Président passe au vote du dépôt de la P 2022 :

Pour : 10 (3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)

Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Le dépôt est accepté.

12. Conclusion

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il m'appartient de rappeler l'importance de la création de la ligne 38. Elle serait confirmée et annoncée pour 2019. Le conditionnel doit passer au mode déclaratif, car il s'agit maintenant de tenir les engagements pris avec les communes concernées et annoncées comme telles à la commission.

Compte tenu de cette mise au point, la majorité de la commission n'a pas jugé utile de renvoyer au Conseil d'Etat cette **P 2022 intitulée « pour la création d'une ligne de bus 37 entre la rive Arve-Lac (depuis Hermance) jusqu'au collège de Candolle »**.

Son titre contient trop d'imprécisions qui ne peuvent être corrigées par des amendements. La commission a appris que d'une part, les élèves d'Hermance ne se rendent pas au collège de Candolle et d'autre part que la ligne E régulière dessert les villages de la rive gauche dont les élèves sont dirigés sur le collège Calvin.

Il convient également de corriger le numéro de la ligne projetée qui n'est pas le N° 37 mais le 38.

En conséquence, **la majorité de la commission vous recommande de déposer cette pétition 2022 sur le bureau du Grand Conseil.**

Pétition (2022-A)

pour la création d'une ligne de bus 37 entre la rive Arve-Lac (depuis Hermance) jusqu'au collège de Candolle

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soutenons la création d'une ligne de bus 37 pour les collégiens habitant la rive Arve-Lac afin de leur permettre d'atteindre le collège de Candolle sans devoir passer par le centre-ville (Rive).

Oui à la création d'une nouvelle ligne de bus 37 (de Hermance au collège de Candolle).

N.B. 273 signatures¹
Association des parents
d'élèves de Candolle (APEC)
p. a. M^{me} Johanna Sommer
45, chemin de la Californie
1222 Vérenaz

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 307 signatures électroniques.

P 2022

COMMISSION DES PÉTITIONS
22 JANVIER 2018



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

23/01/2018 - Page 1

P2022

> PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CANDOLLE

- "Nous soutenons la création d'une ligne de bus 37 pour les collégiens habitant la rive Arve-Lac afin de leur permettre d'atteindre le collège de Candolle sans devoir passer par le centre-ville (Rive)
- **Oui à la création d'une nouvelle ligne de bus 37 (de Hermance au collège de Candolle)"**

DESSERTE SCOLAIRE

> SELON LE DIP, L'AFFECTATION DES ÉLÈVES SE FAIT EN FONCTION DE DIFFÉRENTS CRITÈRES COMME :

- le lieu d'habitation
- la desserte en transport collectif
- les effectifs

> ACTUELLEMENT LES ÉLÈVES HABITANT HERMANCE SONT DIRIGÉS AU COLLÈGE CALVIN (RIVE)

- liaison directe avec la ligne E (37 minutes)
- cadences de 8' en HP et 20' en HC

23/01/2018 - Page 3

RÉSEAU TPG PRÉVU EN DÉCEMBRE 2019

> NOUVELLE LIGNE 38 (EX-37)

- liaison entre Bois-Caran et Place Favre
 - ⇒ 1^{er} objectif : rabattement sur le Léman Express et la halte de Chêne-Bourg
 - ⇒ répond aux demandes des communes d'avoir une liaison transversale
 - ⇒ desserte améliorée pour la commune de Vandœuvres (nord de la commune non desservie actuellement)
 - ⇒ desserte du collège de Candolle (depuis Hermance nécessité de changer à l'arrêt La Bise)
- cadence 30' en HP et 60' en HC



PROLONGEMENT DE LA LIGNE 38 À HERMANCE

- > PAS DE DEMANDE HORMIS SCOLAIRE**
- > DIFFICULTÉ POUR RÉALISER UN TERMINUS SUPPLÉMENTAIRE À L'ENTRÉE D'HERMANCE**
- > TEMPS DE PARCOURS IDENTIQUE ENTRE LA LIGNE E (HERMANCE – RIVE) ET LA LIGNE 38 (HERMANCE – SEYMAZ)**
- > PISTE À ENVISAGER : CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE SCOLAIRE 9X EN FONCTION DES CRITÈRES D'AFFECTATION DU DIP**



σ tpg

P 2022

Pétition pour une ligne 37, Hermance – Candolle

M. Denis Berdoz et M. Emmanuel Fankhauser
Transports publics genevois

29 janvier 2018

P 2022

Projet d'une ligne entre Vézenaz et les Trois-Chêne

- **Plan directeur des transports collectifs 2011-2014**
 - Ligne B Chevrens – Vézenaz à prolonger jusqu'à Veyrier-Tournettes: *non réalisé*
- Dès 2017, ligne B étendue avec financement des communes: Chens-sur-Léman – Vézenaz – Jussy
- **Plan directeur des transports collectifs 2015-2018** dans les mesures complémentaires d'amélioration PDTC
 - Ligne 38 Hôpital de Bellerive – Sous-Moulin: *non réalisé*
- **Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024** (en projet)
 - Ligne 38 Bois-Caran – Place Favre (parcours minimal et optimisé, mise en service au Léman Express)

P 2022

Projet de parcours de la ligne 38

- **Lundi-Vendredi**
 - HP : 30'
 - HC : 60'
- **Samedi et dimanche**
 - 60'



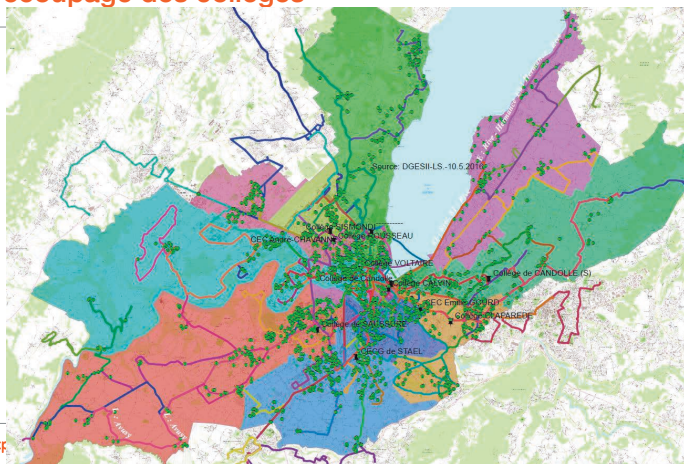
P 2022

Objectif de la ligne 38

- Ligne en correspondance avec le Léman Express à la gare de Chêne-Bourg.
- Ligne transversale reliant le pôle régional de Vésenaz aux communes des Trois-Chêne.
- Liaison scolaire pour Candolle (croisement des lignes 34 et 38 entre Seymaz et Petit-Bel-Air afin que les deux lignes desservent l'établissement scolaire).
- Desserte interne de la commune de Vandoeuvres

P 2022

Découpage des collèges



P 2022

Sans ligne 38



P 2022

Avec ligne 38



Date de dépôt : 9 avril 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport de minorité sur la pétition 2022 existe afin de prendre acte et de soutenir la position des pétitionnaires, soit des parents d'élèves de communes entre Arve et lac, qui déplorent l'absence de liaison directe entre les communes concernées et, en particulier, le collège de Candolle désormais déplacé dans l'école construite au départ pour être le Cycle de la Seymaz. Selon eux, pour environ 80 élèves du secondaire II, les trajets sont longs et souvent rendu difficiles par l'obligation de descendre jusqu'à Rive avant de pouvoir remonter en direction du collège de Candolle, près de Belle-Idée. Une future ligne transversale initialement n° 37, mais devenue 38 dans la planification actuelle, est promise depuis longtemps mais tarde à être mise en place. Les parents d'élèves pétitionnaires demandent donc simplement qu'une ancienne promesse soit tenue, et ceci pour éviter toute perte de temps, fatigue et dangers sur le parcours scolaire de leurs enfants, un objectif que la minorité partage et approuve.

Les auditions suivantes, que ce soit celle de la DGT ou des TPG ont confirmé que le projet de la ligne transversale 38, entre Bois-Caran et la place Louis-Favre à Chêne-Bourg est toujours d'actualité et devrait voir le jour en décembre 2019, au moment de la mise en service du Léman Express (si tout se passe comme prévu). Elle devrait en effet avoir un rôle de ligne de rabattement et de distribution en relation avec la ligne ferroviaire. Cependant, à leurs yeux, cette ligne de bus n'est pas prioritaire, raison pour laquelle ses potentiels utilisateurs devront attendre décembre 2019 ! Soit, pour ce qui concerne les collégiens, plus de deux ans après l'ouverture du collège de Candolle qui a eu lieu en septembre 2017. L'audition des maires de Vandœuvres, Corsier et Collonge-Bellerive a démontré que les autorités soutiennent également la mise en place de cette ligne 38, attendue depuis 2011 et qui doit améliorer les liaisons internes au secteur entre Arve et lac, non seulement pour les collégiens mais également pour les autres usagers,

leurs communiens. Ils ont répété plusieurs fois que la pétition 2022 allait exactement dans le sens de leurs attentes, qu'elle appuyait la position des communes qu'ils représentent. Ils ont également confirmé le nombre d'élèves concernés, environ 80, qui ne doivent pas compter pour rien. L'audition du responsable du DIP a surtout permis de s'assurer que les élèves d'Hermance et d'Anières, mis à part quelques cas particulier d'élèves qui avaient choisi de terminer leur cursus du collège avec leurs camarades, étaient normalement envoyés à Calvin, et que, d'une manière générale, il était tenu compte du domicile des élèves pour la planification et la répartition, revues chaque année. Son discours a sans aucun doute rassuré la majorité de la commission qui n'avait visiblement pas très envie de faire avancer le projet de ligne 38, décembre 2019 étant bien assez tôt.

La minorité, quant à elle, a été convaincue de la nécessité de cette nouvelle ligne, qui plus est promise de longue date et aurait aimé appuyer et accélérer sa mise en place, ce que seul un renvoi au Conseil d'Etat aurait pu permettre, le dépôt sur le bureau du Grand Conseil n'appelant ni une prise de connaissance du sujet, ni une réponse du Conseil d'Etat. Malheureusement cette option n'a pas été partagée. A titre plus personnel, la rapporteuse de minorité a été motivée à rédiger ce texte par deux raisons. L'une, politique, était de montrer aux exécutifs de communes plutôt situés à droite de l'échiquier politique que leurs députés au Grand Conseil ne prenaient, assez étonnamment, guère en compte leurs demandes. La seconde est le reflet d'une angoisse maternelle que j'ai pu partager avec les pétitionnaires : si un accident devait arriver à l'un de ces collégiens sur son parcours scolaire compliqué, avant que la ligne 38 n'existe, je ressentirais l'amertume de n'avoir pas convaincu les autorités concernées d'agir dans la bonne direction pour trouver une solution rapide au problème ! Je souhaite donc vivement que le plénum change d'avis et décide de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat !